

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 novembre 2025

n° 150-25

Objet : *RS - Candidature à l'appel à projets 2025 de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes relatif à l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestiers*

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 13

Grégory Basin - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 06 novembre 2025

délibération n° 150-25

objet **RS - Candidature à l'appel à projets 2025 de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes relatif à l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestiers**

Thierry Repentin en l'absence Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, indique que le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes) présente un nouvel appel à projets 2025 relatif à l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestiers en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans le cadre de sa Charte forestière Bauges-Chambéry-Chartreuse, Grand Chambéry a identifié le travail sur le foncier forestier comme un axe majeur afin de réduire le morcellement foncier pour permettre une meilleure gestion forestière et répondre aux objectifs de multifonctionnalité de la forêt : production de bois, biodiversité, accueil du public, protection contre les risques naturels, stockage de carbone...

En 2023, l'agglomération a été lauréate d'un appel à projets similaire, pour la mise en œuvre de son projet foncier forestier. Après deux années de travail avec ses partenaires et des premiers résultats, il convient de poursuivre la dynamique engagée, afin de réduire le morcellement foncier forestier sur le territoire. Aussi, Grand Chambéry souhaite déposer à nouveau sa candidature à l'appel à projets 2025 de la DRAAF, pour une mise en œuvre en 2026 et 2027, dans la continuité du précédent appel à projets.

Les partenaires du projet sont les suivants :

- Association des communes forestières (CoFor),
- Centre national de la propriété forestière (CNPf),
- Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB),
- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER),
- Office national des forêts (ONF),
- Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC),
- Parc naturel régional du massif des Bauges (PNRMB),
- association Sylv'acces (fonds de dotation Des Forêts pour Demain),
- Groupement des sylviculteurs des Bauges (GSB),
- Union des forestiers privés de Chartreuse (UFP-Chartreuse).

Les communes et les notaires seront également associés au projet.

Un comité de pilotage se réunira régulièrement pour suivre l'avancée du projet et prendre les décisions stratégiques.

Si le territoire est à nouveau lauréat de l'appel à projets, une charte de partenariat sera signée entre les partenaires pour une durée de deux ans.

Le projet foncier forestier de Grand Chambéry pour 2026-2027 s'inscrit dans la continuité du programme 2024-2025. A travers six actions, il vise à apporter des réponses au problème de morcellement et aux différents enjeux de la forêt :

- action n° 1 : animation de la bourse foncière forestière La Forêt Bouge,
- action n° 2 : programme Forêts Orphelines du fonds de dotation Des Forêts pour Demain,
- action n° 3 : accompagnement des communes pour l'intégration des biens vacants forestiers sans maître,
- action n° 4 : animation foncière pour la création de dessertes,
- action n° 5 : création d'une forêt communale à Saint-Alban-Leysses,
- action n° 6 : animations foncières suite à l'intégration de biens vacants sans maître et/ou en lien avec le risque incendie et/ou en vue de la suppression d'enclaves non gérées en forêt publique.

L'animation et la coordination générale du projet seront assurées par Grand Chambéry. Le budget global prévisionnel du projet s'élève à 100 000 €. Le taux de subvention est de 80 %, dans la limite de 80 000 € par projet.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 263-24 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2024 prolongeant la Charte forestière de territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse jusqu'au 31 décembre 2028,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subvention émises par la Communauté d'agglomération,

Vu l'appel à projets 2025 du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes relatif à l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestiers en région Auvergne-Rhône-Alpes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projets 2025 de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes relatif à l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestiers pour la période 2026-2027,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à solliciter la subvention la plus élevée possible,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la charte de partenariat à intervenir entre tous les acteurs, si le territoire est lauréat de l'appel à projets,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents liés à ce projet,

Article 5 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte- rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

150-25

Objet de l'acte :

RS - Candidature à l'appel à projets 2025 de la DRAAF
Auvergne-Rhône-Alpes relatif à l'animation pour le regroupement
de la gestion et du foncier forestiers

Classification Préfecture :

8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement

Date de l'acte :

06 novembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20251106-lmc1H34530H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H34530H1

Date de transmission en Préfecture :

07 novembre 2025

Date de réception en Préfecture :

07 novembre 2025

Date de publication sur le site internet:

vendredi 07 novembre 2025